

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-AS122

présenté par

M. Dussausaye, Mme Bamana, M. Bentz, M. Bernhardt, Mme Delannoy, Mme Dogor-Such,  
 M. Florquin, M. Frappé, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lioret, Mme Mélin, M. Ménagé,  
 M. Muller, Mme Pollet, Mme Ranc et M. Taché de la Pagerie

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	40 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>40 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>-40 000 000</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 40 000 000 d'euros pour l'action n° 02 : « Formation professionnelle des demandeurs d'emploi » du programme n° 103 : « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ».

La sous-action « 02.01 – Formation des demandeurs d’emploi aux métiers recrutant sur le marché du travail » porte les dépenses d’interventions du PIC auquel se voient affectés les crédits de la sous-action « 5.01 – Actions pour lever les freins périphériques à l’emploi » portant, contrairement à ce que suggère son intitulé, plus de 40 000 000 d’euros de dépenses pour l’insertion professionnelle pour les réfugiés (15 millions d’euros en AE et 18 millions d’euros en CP en 2024), le programme Hébergement orientation parcours vers l’emploi (HOPE) pour les réfugiés politiques à hauteur de 10 millions d’euros ou encore le programme AGIR pour un accompagnement global et individualisé des réfugiés (9,5 millions d’euros en AE et 8,2 millions d’euros en CP en 2024), soit un total de plus de 40 millions d’euros en faveur d’un public cible spécifique qui n’était pas prévus dans le PIC initial. Le Rassemblement National refuse que les crédits de cette sous-action soient affectés de manière détournée pour financer des programmes qui s’éloignent des objectifs initiaux du PIC.